SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

**Présents :**

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

**Excusé(s) :**

Mme DESVOYS Emilie

**Secrétaire de séance** : M. PELLE David

**Président de séance** : Mme ROUSSEL Elise

Vote à l’unanimité du précédent compte-rendu de séance

Décision modificative n°2 : Aménagements programmés 7.1-24-11/73

Le conseil municipal a validé l’achat d’un abri à vélos et de bornes de réparations lors de la séance du 08 octobre dernier pour un montant de 13 858 €.

Un 2ème devis est présenté concernant l’aménagement d’une porte grillagée galvanisée au pignon du local des vestiaires du football. Pour rappel, l’entreprise CMC de Saint Ovin avait fait une offre de 1 268.40 €, celle de l’entreprise LEPESANT de Braffais s’élève à 1 582.40 €. Le conseil municipal fait le choix du devis de l’entreprise CMC.

Afin de financer ces aménagements, le conseil municipal vote le virement de crédits suivant :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SECTION DE FONCTIONNEMENT** | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| CHAP-article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | CHAP-article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 011-61521  Entretien terrains | 15 126,40 € |  |  |  |  |
| 023-virement vers section d’investissement |  | 15 126,40 € |  |  |  |
| TOTAL | 15 126,40 € | 15 126,40 € |  | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | **0,00 €** | |  | **0,00 €** | |
| **SECTION D’INVESTISSEMENT** | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| CHAP-article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | CHAP-article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 21-2188  Achat de matériels |  | 13 858,00 € | 021-Virement du fonctionnement |  | 13 858,00 € |
| 21-2135  Travaux sur bâtiment |  | 1 268,40 € |  | 1 268,40 € |
| TOTAL | 0,00 € | 15 126,40 € |  | 0,00 € | 15 126,40 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | **15 126,40 €** | |  | **15 126,40 €** | |

* *Délibération certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 18/11/2024*

Intégration d’un chemin privé dans le Domaine communal

Comme il est d’usage de permettre l’intégration de la voirie privée dans le domaine public communal sous conditions, Mme le maire demande au conseil municipal de définir celles à respecter par les propriétaires de chemin privé avant une rétrocession au domaine privé de la commune.

Mme le maire informe le conseil municipal qu’elle souhaite intégrer dans la procédure d’aménagement foncier le chemin propriété des parcelles B 238 ; B 240 et B 528 qui desservent 3 habitations. Au-delà de ces parcelles, le chemin dessert de nombreux champs exploités jusqu’à la zone du marais.

Mme le maire indique que ce chemin privé donnant en face des vestiaires du foot reçoit toutes les eaux de ruissellement provenant de l’amont (terrains communaux) et on déplore l’inondation des maisons voisines.

Cette situation est-elle due en raison d’un défaut d’entretien des fossés des propriétaires riverains ? Est-ce à la commune de pourvoir à la gestion du pluvial à cet endroit précis car les eaux proviennent de ses installations en amont ?

Il sera répondu à ces deux questions après étude de la réglementation en matière de gestion des eaux pluviales.

Cette question est reportée au prochain conseil municipal.

Révision du loyer du T4 du groupe scolaire 7.1-24-11/74

Mme le maire informe le conseil municipal que l’indice de référence des loyers du 3ème trimestre est fixé à 2.47%.

Après délibération le conseil municipal décide d’appliquer l’indice et fixe le montant du loyer à 498.78€ à compter du 1er janvier 2025.

* *Délibération certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 18/11/2024*

Approvisionnement de la cantine

Mme le maire fait part des difficultés d’approvisionnement de la cantine en pain. Elle rappelle que la collectivité est attachée à favoriser les circuits courts et ses commerçants.

Suite à la décision de fermeture du mardi du boulanger, il a été décidé de s’approvisionner auprès de la boulangerie Lenoir de Ponts qui livre et qui prend également le relais pendant les vacances.

Pour des raisons d’organisation, il n’est plus possible à M. TESSON de livrer la cantine et il n’est pas possible aux agents de se rendre à la boulangerie en milieu de matinée. C’est donc avec regret et après délibération qu’il est décidé que la cantine change de fournisseur pour le pain. Cette décision due à la logistique ne remet pas en cause la collaboration avec la boulangerie pour d’autres évènements.

Vote : 1 abstention, 1 contre, 12 pour

Arrivée de la fibre optique : réunion publique le 28/11 au centre de loisirs

La commune fait appel à Manche Fibre pour organiser un forum des fournisseurs d’accès le 28 novembre prochain de 16h à 19h qui sera suivi d’une réunion publique.

Chacun pourra se renseigner sur les offres commerciales des fournisseurs d’accès et connaître les bonnes pratiques de raccordement.

Il va falloir adapter la téléphonie de la mairie à la fibre et consulter les différents opérateurs sans précipitation car après avoir pris l’attache de différentes collectivités, les réponses sont insatisfaisantes.

Questions diverses

* Suivi des travaux de la salle communale

La commission aménagement intérieur composée de Christian Gaillard, Magali Lesouef, Gérald Haillot, Sandra Lagoutte, Joël Lenoble et David Pellé est convoquée mardi 19/11 à 18h30 : renouvellement partiel du mobilier et de la vaisselle. Le budget alloué est de 15 000 €.

L’inauguration de la salle aura lieu le 22/03 : l’organisation sera confiée à un stagiaire en BTS présent en mairie en décembre. Un budget de 1 500 €, identique à celui des vœux, sera consacré à cet évènement.

* Accessibilité du site internet

Mme le maire indique qu’une association a mis le point sur l’inadéquation du site internet avec l’accessibilité. D’ici 2025, la commune doit modifier son visuel. MC Performances, fournisseur du site, doit prochainement nous faire suivre une proposition commerciale pour accéder à cette mise en conformité.

* Centre de loisirs : retour des activités de la Toussaint

Mme le maire, très satisfaite du travail mené en équipe, présente une vidéo des réalisations des animateurs et enfants sur le thème « Décore et embellis ton univers au centre de loisirs ».

Relooking des meubles et aménagement des espaces de la garderie les rendant plus agréables. Les accès aux carrés du potager et la décoration ont aussi fait l’objet de plusieurs activités. Cette vidéo sera mise en ligne sur le site internet.

* Aménagement de la cantine

Mme le maire présente le diagnostic du site effectué par Corinne Laluque, responsable RH, qui a assisté à un service de la cantine. Ce document sera présenté aux agents le 18/11 à 18h45 et les propositions d’aménagements seront décidées en concertation dans le but d’améliorer les conditions de travail.

Magali Girot propose son aide pour travailler l’ergonomie.

Mme le maire présente deux devis de l’entreprise Froid Cuisson pour réaménagement du poste lave-vaisselle avec évier et douchette dont le montant maximum est de 3 306 € TTC. Cet aménagement sera porté au budget primitif 2025.

La 2ème étape de travail portera sur le service afin d’encourager l’autonomie des enfants.

* Etanchéité du chéneau du hangar du Pont Corbet

Devis de 2 870,46 € de Alexis CHAPERON pour une réfection en membrane « Résistit » sur 30 ml. La facture sera prise en charge pour moitié par la commune et M. LAUNAY Jean. Les travaux ne peuvent pas être réalisés avant fin juin 2025.

* Adressage :
* Les services de la mairie se sont mobilisés pour répondre aux demandes d’aide des citoyens dans leur démarche de changement d’adresse : déplacements au domicile (2), démarches en ligne (42) et nombreux appels qui ont accaparé les agents. La procédure n’est pas aussi facile qu’annoncée avant mise en œuvre !
* La plainte portée contre la personne ayant dégradé les panneaux de la rue de l’école Arc-en-Ciel n’a pas encore été instruite par la gendarmerie.
* Les services de secours, des impôts et de la poste ont été informés en juillet de la publication de la base adresse locale à la base adresse nationale.
* Ecole :

Retour du conseil d’école : le conseil valide la demande d’achat de 10 chaises réglables pour la classe de Mme Colombine qui seront livrées en janvier.

Table ronde autour de la démographie scolaire et l’offre scolaire organisée le 11/10 par l’association des maires de la Manche : Mme le maire alerte les élus sur la fragilité des écoles rurales menacées de fermeture du fait de la baisse de la démographie. Depuis 3 ans, les écoles maternelles et primaires perdent entre 550 et 630 élèves par an et les prévisions de l’INSEE tablent sur la perte de 15 000 habitants tous les 10 ans d’ici à 2070.

* Point sur les espèces invasives :

La jussie envahit le marais du Vergon. Le président, M. GOUACHE, propose la signature d’une charte et un plan d’actions à programmer en concertation avec les collectivités parties prenantes. Le bureau de l’association se réunit le 25 novembre pour en débattre. Le conseil souhaite connaître les conséquences financières avant de s’engager et voir comment cela s’articulera avec les communes voisines concernées.

* Retour suite à la visite de M. BLANDIN, directeur de l’agence technique départementale de Mortain, sur la problématique des bordures béton en limite de voie cyclable sur la route de Granville. Le département va supprimer les bordures, bétonner et réaliser un marquage. Il n’y aura pas de marquage axial de la route car son absence permet de réduire la vitesse des véhicules.
* Magali Girot, Fabienne Hélary, Joël Lenoble et Christian Gaillard assistés de Yoann se réuniront le vendredi 15/11 à 8h45 pour étudier les lieux possibles d’implantation de l’abri à vélos.
* Nettoyage poubelles aux abords du cimetière et de la Moinerie, du bourg. Rester vigilants sur la propreté !
* Haie à tailler en priorité route du Lavoir le long du sentier créé vers la voie ferrée.
* RD 105 vers le Château bas-côtés à refaire